

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 DECEMBRE 2008 A 20 HEURES 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le MARDI 09 DECEMBRE 2008 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

**PRESENTS** : MM. INGLES. COLL. MME MARTIN. M. BRUNET. MMES. CHENAULT. GARCIA. MM. ESPEUT. FAYOS. ROSSELL. SOLA. VINCENT.

**ABSENTS** : MME FABRE donne procuration à MR COLL,  
MR ROSELL donne procuration à MR ABEL,  
MR ARTAUD.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME CHENAULT Véronique

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2008 :**

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 Novembre 2008.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1. MARCHE PUBLIC. CONTRAT DE PRESTATION DE LOCATION DE NAVETTE : SAISONS D'HIVER 2008/2009-2009/2010-2010-2011 :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat de prestation de location de navette avec chauffeur pour le transport de personnes vers et au départ de la station de ski. Ce contrat sera conclu pour les trois prochaines saisons hivernales (soit 2008/2009-2009/2010-2010/2011).

La prestation comprend d'une part, la desserte interne de la commune (prestation centrale) et d'autre part, une desserte externe (prestation supplémentaire) et varie en fonction des périodes de vacances scolaires (mise en place de renforts).

Par ailleurs, Monsieur Le Maire précise que cette année, deux options de circuits ont été rajoutées pour les vacances scolaires, à savoir :

- . Option 1 : deux itinéraires village/station,
- . Option 2 : boucle village/station.

ce qui entraîne une augmentation du nombre de jours et par voie de conséquence une augmentation du tarif relatifs pour le minibus supplémentaire.

Monsieur Le Maire indique qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics) le 18 Novembre dernier auprès de sept prestataires.

- . Transports Bombardo et Fils,
- . SARL Montagne et Transports,
- . Mr et Mme LEBER Jean-Claude,
- . Les Transports Cerdans,
- . BOSOM Alain Taxi,
- . Transports COMAS,
- . Monsieur LLANAS Joël.

Un seul prestataire – SARL Montagne et Transports - a répondu et adressé son offre au vu du cahier des charges qui lui a été fourni.

Le détail de l'offre présenté par la SARL Montagne et Transports s'établit comme suit pour la saison hivernale 2008/2009 : du samedi 20 décembre 2008 au dimanche 15 mars 2009 :

**. Tarifs pour la prestation principale : option 1 : (2 itinéraires) :**

|  |  |
|--|--|
| . Tarif TTC saison : 275€/jour pour un véhicule.....soit 86 jours :  | 23 650€                                      |
| . Tarif TTC pour minibus supplémentaire : 255€/jour<br>(journées du 20/12/08 au 04/01/09.....soit 16 jours : | 4 080€                                       |
| et du 07/02/09 au 28/02/09..... soit 22 jours :  | 5 610€                                       |
| <b>. Tarifs pour les prestations supplémentaires :</b>   | Incluses dans le forfait<br>journée véhicule |
| <b>. Tarifs pour les prestations dernière minute :</b>   | TTC demi-journée : 130€                      |

**. Tarifs pour la prestation principale : option 2 : (boucle classique) :**

|   |  |
|---|--|
| . Tarif TTC saison : 275€/jour pour un véhicule.....soit 86 jours :   | 23 650€                                      |
| . Tarif TTC pour minibus supplémentaire : 255€/jour<br>(journées du 28/12/08 au 04/01/09.....soit 8 jours : | 2 040€                                       |
| et du 08/02/09 au 27/02/09.....soit 20 jours :  | 5 100€                                       |
| <b>. Tarifs pour les prestations supplémentaires :</b>  | Incluses dans le forfait<br>journée véhicule |
| <b>. Tarifs pour les prestations dernière minute :</b>  | TTC demi-journée : 130€                      |

Eu égard aux critères d'attribution fixés par le cahier des charges :

- Prix : 60%
- Valeur technique de la prestation : 40%

il ressort que cette Société a répondu parfaitement aux critères susvisés.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs proposés et sur l'une des deux options de circuits ainsi que de l'autoriser à signer le contrat de location de navette (s) avec chauffeur avec la SARL Montagne et Transports pour les saisons d'hiver 2008/2009-2009/2010-2010/2011.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – retient l'option 1 et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de location avec la SARL Montagne et Transports.

## **2. MARCHE PUBLIC. VIGILES. SAISON HIVERNALE 2008/2009-2009/2010-2010/2011 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour choisir une société de gardiennage chargée de régulariser le flux de véhicules et d'assurer la sécurité au pied des pistes.

La Commune souhaite la présence de trois agents de sécurité pour les périodes suivantes :

- ✚ Du samedi 20 décembre 2008 au dimanche 04 Janvier 2009 de 8 h 30 à 17 h 30,
- ✚ Du samedi 07 février 2009 au dimanche 01 mars 2009 de 8 h 30 à 17 h 30.

Cinq sociétés ont été consultées à savoir :

- . SECURITE ACR REY SECURITE à MILLAS,
- . N.G.I.S. à VILLELONGUE DE LA SALANQUE,
- . LES ANGES GARDIENS 66 à FONT-ROMEU,
- . A.N.S.P. 66 à PERPIGNAN,
- . SARL PYRENEENNE DE SECURITE PRIVEE à BROUILLA.

Une seule société - LES ANGES GARDIENS 66 à FONT-ROMEU a répondu et adressé son offre dans le délai imparti.

La proposition présentée par LES ANGES GARDIENS 66 pour la période du 20/12/08 au 04/01/09 et du 07/02/09 au 01/03/09 s'élève à 15 312.24€HT soit 18 313.44€TTC.

En raison de la proximité de la Société et de la qualité des prestations fournies lors des saisons hivernales précédentes, Monsieur Le Maire propose de choisir la Société Les Anges Gardiens 66. Il demande au Conseil Municipal d'approuver son choix.

VOTE : Unanimité.

**3. MARCHE PUBLIC. CONTRAT DE PRESTATIONS SANITAIRES SUR LA STATION DE SKI DE :  
BOLQUERE/PYRENEES 2000 : SAISONS D'HIVER 2008/2009-2009/2010-2010/2011 :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de renouveler le contrat de prestations relatif aux opérations de transports sanitaires en continuité des secours sur les pistes de ski entre le bas des pistes et les cabinets médicaux pour les trois prochaines années (soit 2008/2009 – 2009/2010 – 2010/2011).

Il informe le Conseil Municipal qu'une consultation informelle a été lancée selon la procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics) le 31 octobre dernier auprès de cinq prestataires :

- Mr et Mme LEBER Jean-Claude,
- CSA Cerdagne Capcir,
- Alti Assistance,
- Cardonna,
- Altitude Taxi.

Un seul prestataire (CSA Cerdagne Capcir) a répondu et adressé son offre au vu du contrat qui lui a été fourni.

Le détail de l'offre s'établit comme suit :

| PRESTATAIRE         | SAISONS HIVERNALES<br>TARIFS UNITAIRES |                  |                  |
|---------------------|--|------------------|------------------|
|                     | 2008/2009                              | 2009/2010        | 2010/2011        |
| CSA Cerdagne Capcir | 150€/déplacement                       | 155€/déplacement | 160€/déplacement |

Eu égard aux critères d'attribution fixés par le contrat de prestation :

- Prix : 60%,
- Valeur technique de la prestation : 40% (l'analyse de la valeur technique est fondée sur la qualité des moyens mis en œuvre, la disponibilité des intervenants en fonction de la nature de l'opération).

il ressort que ce prestataire répond parfaitement aux critères susvisés.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir cette Société et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

**4. MARCHE PUBLIC. ALARME TERMANAL : CHOIX DU PRESTATAIRE :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Complexe Sportif «Termanal des Loisirs» a été «visité» trois fois occasionnant des vols avec effraction. Aussi, il a été décidé d'installer une alarme.

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics) auprès de trois sociétés :

- . Les Anges Gardiens,
- . Sécurité Direct,
- . Générale de Protection.

Les trois sociétés ont répondu et adressé leurs offres.

| Sociétés                      | Prix d'achat | Télésurveillance (mensuel €HT) | Durée   | Frais installation (€HT) | Entretien | Intervention directe | Coût Total €HT |
|-------------------------------|--------------|--------------------------------|---------|--------------------------|-----------|----------------------|----------------|
| <b>Anges Gardiens</b>         | 0            | 94.20                          | 48 mois | 120.00                   | OUI       | OUI                  | 4 641.60       |
| <b>Sécuritas Direct</b>       | 1 339.00     | 67.00                          | 48 mois | 0                        | OUI       | NON                  | 4 555.00       |
| <b>Générale de Protection</b> | 0            | 217.64                         | 48 mois | 525.00                   | OUI       | NON                  | 10 971.72      |

Après examen des offres par le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant au choix de la Société.

Eu égard à la qualité des prestations proposées et de la proximité de la Société, le Conseil Municipal – à l'unanimité – retient la Société Les Anges Gardiens.

#### **5. MARCHE PUBLIC. TRAVAUX EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION. MATERIEL INOX A LA STATION D'EPURATION :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BOLQUERE a procédé aux travaux d'extension de la station d'épuration de BOLQUERE.

Il indique que durant ces travaux, 29 tonnes d'inox ont été utilisées. Or, en raison d'une importante hausse du prix de l'inox, la Société DEGREMONT, titulaire du marché, a dû faire face à un manque à gagner.

Pour ce faire, cette Société demande à la Commune de participer à ces frais à hauteur de 50 951.14€HT.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que les services du SATESE demandent l'installation d'une sonde de mesure de débit sur by-pass sortie station. Il explique que ces travaux sont indispensables car ils conditionnent le montant de la prime pour épuration.

Il indique que la Société DEGREMONT se propose de prendre en charge ces travaux.

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que le Conseil Général et l'Agence de l'Eau ont attribué à la Commune une subvention d'un montant de 15 285€ sur un montant de dépense subventionnable HT de 50 951€ soit un taux de 30%.

Aussi, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se positionner quant à la réclamation de la Société DEGREMONT.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – donne son accord pour participer aux frais à hauteur de 50 951.14€HT et décide d'effectuer le paiement, après le vote des budgets Eau et Assainissement, sur l'année 2009 pour un montant de 25 475.57€HT et sur l'année 2010 pour un montant de 25 475.57€HT.

#### **6. CONTRAT DE LOCATION. SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA SARL FABELEC RELATIF A LA LOCATION DE LA NACELLE :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de louer une nacelle afin d'entretenir l'éclairage public pour l'année 2009.

La S.A.R.L FABELEC a adressé une proposition de location portant 30 jours échelonnés sur une année.

- Location 30 jours ..... 3. 946.80€TTC.
- Le tarif par trimestre est de..... 986.70€ TTC.

VOTE : Unanimité.

## 7. CONVENTION SECOURS SUR PISTES. SAISON HIVERNALE 2008/2009 :

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée que, comme chaque année, la Commune de BOLQUERE doit prendre un avenant à la convention portant organisation des secours sur le domaine skiable de Pyrénées 2000 signée le 17 Décembre 2002 avec la Société ALTISERVICE.

Les articles suivants sont modifiés :

**ARTICLE 8 :** Le tarif des prestations est fixé comme suit :

| <b>ANNEE 2007/2008 (Pour info)</b> | <b>ANNEE 2008/2009</b>  |
|------------------------------------|-------------------------|
| Zone Nordique : 172€               | Zone Nordique : 182€    |
| Front de Neige : 42€               | Front de Neige : 44€    |
| Zone Rapprochée : 172€             | Zone Rapprochée : 182€  |
| Zone Eloignée : 301€               | Zone Eloignée : 316€    |
| Zone Hors Pistes : 600€            | Zone Hors Pistes : 625€ |

**Pour information :** les frais de secours hors pistes situés dans les secteurs éloignés, accessibles ou non par gravitation, remontée mécanique, caravanes de secours, recherche de nuit, etc, donnant lieu à facturation sur la base des coûts suivants :

| <b>ANNEE 2007/2008 (Pour info)</b>  | <b>ANNEE 2008/2009</b>              |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Coût heure pisteur secouriste : 39€ | Coût heure pisteur secouriste : 39€ |
| Coût heure chenillette de damage :  | Coût heure chenillette de damage :  |
| . Alpin : 240€                      | . Alpin : 240€                      |
| . Fond : 178€                       | . Fond : 178€                       |
| Coût heure scooter : 42€            | Coût heure scooter : 42€            |
| Coût heure véhicule 4 x 4 : 37.50€  | Coût heure véhicule 4 x 4 : 37.50€  |

Monsieur Le Maire précise que les tarifs votés pour la saison 2007/2008 restent applicables jusqu'au 31/12/08 et que l'avenant est conclu pour une durée de un an à compter du 01 Janvier 2009.

Néanmoins, Monsieur Le Maire manifeste son mécontentement sur le principe d'une augmentation systématique chaque année des tarifs de secours sur pistes d'autant que la Commune subit des pertes du fait de certains secours impayés.

Monsieur SOLA Daniel, Conseiller Municipal, prend la parole. Il émet l'hypothèse selon laquelle il serait judicieux de faire confronter les informations sur les blessés évacués par l'ambulancier et le pisteur qui assurent les secours.

Mademoiselle MARTEEL Priscilla, Secrétaire Générale des Services, indique qu'il est très difficile de confronter ce type d'information dans des cas d'évacuation d'urgence.

Monsieur SOLA revient sur la proposition d'intégrer une assurance dans les forfaits ce qui éviterait le problème de recouvrement des secours sur pistes.

Monsieur Le Maire indique que le système de l'assurance pourrait impliquer une prise en charge par les deux communes (BOLQUERE/PYRENEES 2000-FONT-ROMEU). Néanmoins, il faudrait évaluer la répercussion sur le prix du forfait.

Aussi, au vu de ces paramètres, Monsieur Le Maire propose de rester sur les mêmes tarifs que l'année précédente. Il indique qu'une réunion de négociation aura lieu entre les Communes de BOLQUERE-PYRENEES 2000/FONT-ROMEU et la Société ALTISERVICE.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – suit l'avis de Monsieur Le Maire et décide de reporter le vote des tarifs pour la saison d'hiver 2008/2009 après le résultat de la négociation avec ALTISERVICE.

## **8. PERSONNEL.**

### **. Demande renouvellement 90% :**

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que Madame ROSSELL Sabine, Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe a adressé un courrier en date du 05 Novembre 2008 demandant le renouvellement de son temps de travail à 90% pour un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

VOTE : Unanimité.

### **. Ouverture de postes contractuels :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de créer un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe Indice Brut 281/Indice Majoré 290 à temps complet, aux ateliers municipaux en renfort au ramassage des ordures ménagères et divers à compter du 22 Décembre 2008 au 30 Avril 2009.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de créer un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe Indice Brut 281/Indice Majoré 290 à temps complet afin de remplacer les agents aux agences postales en congés et de procéder au recensement de la population à compter du 29 Décembre 2008 au 13 Février 2009.

VOTE : Unanimité.

## **9. DIVERS. PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION POUR LA GESTION DES STATIONS :**

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales nous a informé qu'en application des articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé entre les personnes morales suivantes :

d'une part, les communes de :

- EYNE,
- SAINT-PIERRE DELS FORCATS,
- PUYVALADOR RIEUTORT,
- FORMIGUERES,
- PORTE-PUYMORENS,
- ERR,

d'autre part, les établissements publics de coopération intercommunale :

- SI DU PUIGMAL,
- SIVM du CAMBRE D'AZE,
- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAPCIR HAUT CONFLENT,
- COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES CERDAGNE.

et le CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

un Syndicat Mixte qui prend la dénomination de SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION POUR LA GESTION DES STATIONS institué pour une durée venant à échéance au 31 Mars 2009.

Les Communes de BOLQUERE et de FONT-ROMEU ainsi que le SIVU FONT-ROMEU/PYRENEES 2000 ne souhaitent pas intégrer ce Syndicat, en l'état actuel de ses statuts, mais seront associés à la réflexion menée en vue de la création du futur syndicat.

Monsieur Le Maire explique que la création du présent Syndicat Mixte est la résultante immédiate des graves difficultés de gestion de nombre de stations de ski de Cerdagne-Capcir, difficultés mises en évidence par le rapport de la Mission d'Expertise Economique et Financière (MEEF) et par les analyses budgétaires menées par la Trésorerie Générale.

Il indique que Monsieur Le Préfet demande aux collectivités membres de délibérer afin d'approuver le projet de statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration pour la gestion des stations.

Monsieur Le Maire rappelle qu'initialement, les projets de statuts du futur Syndicat, intégrant le SIVU FONT-ROMEY/PYRENEES 2000, prévoyaient une partie fonctionnement. Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a informé Monsieur Le Préfet de son opposition quant à la contribution du SIVU à cette partie fonctionnement.

Après réflexion, Monsieur Le Préfet a revu sa position et soumettra un nouveau projet de statuts intégrant une partie investissement.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire indique que le SIVU souhaite s'octroyer la majorité sur cette partie investissement tout en sachant que celui-ci risque de ne pas avoir une retombée immédiate en investissement. Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un programme d'investissement avec le Délégué, ALTISERVICE, a été arrêté.

Néanmoins, il insiste sur la nécessité de ne pas écarter totalement les propositions des représentants de l'Etat.

Ce point sera débattu à nouveau lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

#### **10. URBANISME. CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES PRIVEES ET EQUIPEMENTS ANNEXES DE DIVERS LOTISSEMENTS :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les différentes associations syndicales des lotissements :

- Les Rossinyols,
- Les Blés d'Or,
- La Fount,
- Impasse du Piton,

ont demandé le classement dans le domaine public communal des voies privées et équipements annexes de leur lotissement respectif.

Monsieur Le Maire indique que la voirie des différents lotissements est ouverte à la circulation publique et que son classement dans le domaine public communal peut être envisagé et qu'en application du code de la voirie routière, cette procédure relève de la compétence du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver la décision de classement dans le domaine public communal des voies et équipements annexes des lotissements susvisés et de lui donner tous pouvoirs afin d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

VOTE : Unanimité.

#### **11. TERNANAL DES LOISIRS. DEMANDE REMISE GRACIEUSE :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des vols – au nombre de 3 – ont eu lieu courant octobre et novembre 2008 au Complexe Sportif «Termanal des Loisirs».

Le premier vol a eu lieu dans la nuit du 01 au 02 octobre 2008. Il a été dérobé :

- . des chèques vacances pour un montant de 100€,
- . 901€ en espèces.

Le deuxième vol a eu lieu dans la nuit du 22 au 23 octobre 2008. Il a été dérobé :

- . 34 chèques pour un montant de 2 715€,
- . 256.80€ en espèces.

Le troisième vol a eu lieu dans la nuit du 24 au 25 novembre 2008. Il a été dérobé :

- . des chèques pour un montant de 590€,
- . 412€ en espèces.

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que, des procès-verbaux de vérification pour chaque vol ont été établis par les services de la Trésorerie de Mont-Louis et ont fait apparaître un débit global de 4 974.80€ mis à la charge de Monsieur DECHONNE Pierre, régisseur titulaire de la régie de recettes «Termanal des Loisirs» de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme de BOLQUERE/PYRENEES 2000.

Il informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 08 Décembre dernier, Monsieur DECHONNE Pierre, régisseur titulaire, a sollicité une demande de remise gracieuse.

Eu égard aux circonstances, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette demande de remise gracieuse.

VOTE : Majorité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **12. URBANISME. ASSISTANCE JURIDIQUES : CONTENTIEUX COLOTIS NORDIKA VILLAGE/ COMMUNE DE BOLQUERE ET M. KACZOV/COMMUNE DE BOLQUERE :**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que le permis de lotir n°066.020.07D0001 accordé à la SARL ACCP le 23 mai 2008 fait l'objet de deux recours déposés au Tribunal Administratif de Montpellier l'un par les Colotis du lotissement Nordika Village, le second par M. KACZOV. Ces parties sont toutes deux représentées par la SCP HENRY GALIAY et CHICHET, avocats à Perpignan.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de missionner M<sup>e</sup> COURRECH, avocat à Toulouse afin qu'il assure notre défense auprès du Tribunal Administratif.

VOTE : Unanimité.

### **13. DIVERS. CONVENTION UTILISATION LOCAL PRIVE :**

Monsieur Le Maire explique que l'ancienne usine à neige, démolie cet été, abritait le vestiaire et le réfectoire des agents d'ALTISERVICE.

Pour cet hiver, il a été décidé de louer un local appartenant à Monsieur CHALONS, situé à côté de l'Ecole de Ski Internationale afin d'assurer ces commodités aux agents d'ALTISERVICE.

Il informe le Conseil Municipal que la location est consentie à titre gracieux et pour la période du 01 Décembre 2008 au 30 Avril 2009. Néanmoins, la Commune prendra en charge l'électricité (120€/mois).

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur cette location.

VOTE : Majorité.

### **14. SECURITE. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION RESTREINTE DE SECURITE DES PISTES :**

Dans le cadre d'ouverture inopinée de pistes ou d'accident majeur, Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de créer une commission restreinte de sécurité des pistes et, de ce fait, il convient de désigner des membres.

Il propose de désigner Messieurs ESPEUT Philippe, FAYOS Claude et ROSSELL Serge.

VOTE : Unanimité.



#### **15. DIVERS. MISSION LOCALE JEUNE PYRENEES ORIENTALES :**

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que, Monsieur VILA, Président de la Mission Locale Jeunes des Pyrénées-Orientales a adressé un courrier en date du 19 novembre dernier expliquant que la Mission Locale Jeunes des Pyrénées-Orientales œuvre dans le département pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Elle les aide à résoudre l'ensemble des problèmes en assurant des permanences d'accueil, d'information et d'orientation.

Par ailleurs, Monsieur VILA indique qu'à ce jour, les engagements en terme de cotisations ne répondent pas à leurs attentes et de ce fait, les permanences pourraient être remises en cause ainsi que la suppression d'un service de proximité pour les jeunes.

Aussi, il sollicite une contribution financière de la Commune d'un montant de 2 306.80€ pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – ne se prononce pas. Celui-ci souhaite connaître le nombre de jeunes de la Commune bénéficiant de ce dispositif pour l'année 2008.

#### **16. DIVERS. PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES ET INVITATION AU SALON INTERNATIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES ENERGAIA :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Société IBC SOLAR dont sa principale activité est basée sur le développement de l'énergie photovoltaïque, propose à la Commune d'étudier les possibilités d'installer une centrale photovoltaïque sur la Commune. (à titre d'exemple : les locaux municipaux).

Cette Société suggère de nous rencontrer lors du Salon International des Energies Renouvelables qui se déroulera du 10 au 12 décembre 2008 au parc des Expositions de Montpellier.

Monsieur Le Maire demande aux personnes intéressées par ce salon de s'inscrire auprès des services administratifs de la Mairie.

#### **17. DIVERS. INTERCOMMUNALITE :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la volonté de Monsieur Le Préfet d'intégrer les neuf communes ne faisant partie d'une Intercommunalité, au sein d'une Communauté de Communes.

Aussi, il souhaite la création d'une seule et même Communauté de Communes au sein des Hauts Cantons.

L'Assemblée Délibérante envisage l'adhésion à une Communauté de Communes regroupant toutes les Communes des Hauts Cantons ce qui implique une fusion des deux Communautés de Communes actuelles.

**SEANCE LEVEE A 22 HEURES 45**